

de rappeler celui qui s'est tenu dans notre chère Ville.

Tout cela est très heureux et Nous donne, très cher Fils, le droit de vous féliciter, vous que les Tertiaires reconnaissent comme leur Chef et leur Maître. Mais Nous ne vous cacherons pas la crainte qui depuis quelque temps est née en Nous, et non sans raisons, de voir ici et là, sous prétexte de mieux mériter de l'humanité, une préoccupation peu prudente de nouveautés s'insinuer parmi les Tertiaires, au risque de les détourner sensiblement du but que leur très saint instituteur François leur a proposé.

C'est pourquoi Nous nous proposons aujourd'hui, très cher Fils, de vous entretenir longuement de ce sujet et de vous communiquer nos pensées,

En premier lieu Nous jugeons nécessaire de déclarer de plus en plus clairement au peuple chrétien ce qu'est, dans la volonté de son séraphique Fondateur, le Tiers-Ordre et sa fin ; et de montrer que cette fin n'est pas différente de la fin des deux autres Ordres fondés par lui, bien que sa nature propre implique une certaine diversité de moyens. En effet, selon la parole de Notre prédécesseur Léon XIII d'heureuse mémoire, " les Institutions franciscaines sont toutes dans l'observance des préceptes de Jésus-Christ, et leur très saint Auteur n'a pas cherché autre chose, que de voir en eux la vie Chrétienne pratiquée plus diligemment, comme dans un champ clos. De fait, les deux premiers Ordres franciscains, régis par des lois d'une vertu très grande, atteignent ce but d'une manière plus parfaite et plus divine. Or ils sont peu nombreux ceux à qui Dieu fait ce don singulier de tendre sans entraves à la sainteté des conseils évangéliques. Mais le Tiers-Ordre est là, ouvert à la multitude, et autant qu'il est possible, il favorise les mœurs justes, intègres, religieuses. Les monuments des temps antérieurs et la chose elle-même le démontrent. (*Cons. Misericors Dei Filius.*)

☒ D'ailleurs en donnant à son Troisième Ordre le nom
dre des Frères de la Pénitence, le Patriarche d'Assise